

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 8 septembre 2025, à 19 h, à la salle du conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Margaret Lefebvre-Macey et Hélène Vézina et messieurs les conseillers François Prévost, Roger Labrecque, Bernard Carey et Éric Bissonnette formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Guy Favreau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

Environ une dizaine de personnes assistent à la séance à l'ouverture.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. ADMINISTRATION**
 - 4.1. Élections – Rémunération du personnel électoral
 - 4.2. Règlement numéro 385-25 - Cour municipale – Procès-verbal de correction
- 5. FINANCES**
 - 5.1. Comptes et transferts
 - 5.2. Dépenses autorisées
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1. Demande de prix 2025-20 – Vidange des fosses septiques pour l'année 2025 - Contrat
 - 7.2. Puits – Remplacement de la sonde de niveau
- 8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Table citoyenne sur l'aménagement et l'habitation du territoire
 - 8.2. Règlement numéro 391-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 234 afin de prescrire une superficie maximale de terrain pour un usage résidentiel unifamilial (R1) dans les zones R-04 et R-06 – Adoption
 - 8.3. Demande de PIA pour abattage d'arbres – 8, rue des Églises Est
- 9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1. Demande de prix 2025-26 – Ponceau chemin Pinacle
 - 9.2. Appel d'offres 2025-27 – Déneigement des chemins du village d'Abercorn pour une période de 2 ans avec deux années d'options
 - 9.3. Demande de prix 2025-28 – Réparation rue des Églises Ouest
 - 9.4. Réfection de la rue Kindalane - Suivi
 - 9.5. Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Sécurisation - Demande d'aide financière - Rechargement granulaire et amélioration du drainage du chemin Claybank
 - 9.6. Demande de prix 2024-10 – Remplacement de ponceau chemin des Sources – Décompte progressif 02 (FINAL)
- 10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE**
 - 10.1. Demande de prix 2025-29 – Pickleball et drainage – Ingénieur
 - 10.2. Jour du Souvenir
- 11. VARIA**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Guy Favreau, maire, adresse un mot aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 02.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 142-09-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025

RÉSOLUTION 143-09-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 11 août 2025 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

4.1 Élections – Rémunération du personnel électoral

RÉSOLUTION 144-09-2025

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque,
ET RÉSOLU :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'appliquer les tarifs établis par le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendum municipaux, en fixant un tarif minimal de 25 \$/h.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à embaucher tout le personnel requis et à effectuer toute dépense afin de mener à bien le processus électoral conformément à la loi et à son pouvoir de délégation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2. Règlement numéro 385-25 - Cour municipale – Procès-verbal de correction

Le greffier-trésorier dépose son procès-verbal de correction daté du 8 septembre apportant une correction au *Règlement numéro 385-2025*

autorisant le remplacement de l'entente relative à la cour municipale commune de la ville de Cowansville, accompagné du document corrigé, et ce, conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

5. FINANCES

5.1. Comptes et transferts

RÉSOLUTION 145-09-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Roger Labrecque,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et des transferts en date du 4 septembre 2025 au montant de 38 125.67 \$ et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2. Rapport des dépenses autorisées

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées au 31 juillet 2025. Ce rapport ne contient aucune mention.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1. Demande de prix 2025-20 – Vidange des fosses septiques pour l'année 2025 - Contrat

RÉSOLUTION 146-09-2025

CONSIDÉRANT QUE le Village d'Abercorn a reçu quatre propositions dans le cadre de la demande de prix 2025-25 :

Nom du soumissionnaire	Montant global (taxes incluses)
Les Pompages West Brome	41 712,93 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	45 070,20 \$
Prix avec vidange totale :	54 268,20 \$
Enviro5	47 461,88 \$
ICR Expert	52 014,69 \$

Considérant que la proposition la plus avantageuse est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

D'octroyer un contrat à l'entreprise Les Pompages West Brome inc. au montant de 41 712,93 \$ taxes incluses pour la vidange complète de 160 fosses en 2025;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2. Puits – Remplacement de la sonde de niveau

RÉSOLUTION 147-09-2025

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de remplacer la sonde du puits par le même modèle que celui qui était installé et de s'approvisionner auprès d'un distributeur canadien;

CONSIDÉRANT que celle-ci doit pouvoir générer des données utiles au fonctionnement et au suivi du puits;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque,
ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition de SPD SALES LIMITED pour la fourniture d'une sonde de niveau pour le puits d'alimentation en eau potable au montant de 1134 \$ plus taxes;

D'autoriser le directeur général à négocier et à signer un contrat au montant maximal estimé de 4 900 \$ plus taxes pour le support technique pour la sélection et le déploiement d'une sonde dans le puits municipal d'Abercorn, ainsi que la préparation d'un avis technique portant sur le suivi piézométrique à ce puits.

De financer ces dépenses à même le fonds général de la municipalité (excédent accumulé non affecté) et/ou tout programme d'aide financière admissible;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

8.1. Table citoyenne sur l'aménagement et l'habitation du territoire

RÉSOLUTION 148-09-2025

Le maire s'adresse aux personnes présentes. Près de 40 personnes ont manifesté leur intérêt pour participer à la Table citoyenne sur l'aménagement et l'habitation du territoire.

Madame la conseillère Hélène Vézina présente le déroulement de la rencontre de démarrage de la Table citoyenne sur l'aménagement et l'habitation du territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,

ET RÉSOLU :

Que la première rencontre de la Table citoyenne sur l'aménagement et l'habitation du territoire se tienne à 19 h le mercredi 17 septembre prochain à l'Hôtel de Ville;

Qu'une invitation soit transmise à chacune des personnes ayant manifesté son intérêt à y participer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2. Règlement numéro 391-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 234 afin de prescrire une superficie maximale de terrain pour un usage résidentiel unifamilial (R1) dans les zones R-04 et R-06 – Adoption

RÉSOLUTION 149-09-2025

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que les formalités prévues par la loi ont été respectées;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de participation n'a été reçue dans le délai imparti;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Prévost,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

D'adopter, sans changements, le Règlement numéro 391-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 234 afin de prescrire une superficie maximale de terrain pour un usage résidentiel unifamilial (R1) dans les zones R-04 et R-06;

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

Ont voté en faveur : François Prévost, Roger Labrecque, Bernard Carey, Hélène Vézina et Éric Bissonnette

A voté contre : Margaret Lefebvre-Macey, vu la pétition et les commentaires des citoyens lors de la dernière réunion ensemble.

EN FAVEUR : 5 CONTRE : 1

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

8.3. Demande de PIIA pour abattage d'arbres – 8, rue des Églises Est

RÉSOLUTION 150-09-2025

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 8, rue des Églises Est a déposé une demande en vertu du PIIA pour l'abattage de deux arbres situés dans la cour avant et que celle-ci respecte les critères du PIIA.

CONSIDÉRANT que le CCU en fait la recommandation au Conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Prévost,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

D’approuver la demande de PIIA et de permettre l’abattage de deux frênes
sur le lot 6 420 662 du cadastre du Québec situé au 8, rue des Églises Est.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

9.1. Demande de prix 2025-26 – Ponceau chemin Pinacle

RÉSOLUTION 151-09-2025

CONSIDÉRANT QUE le Village d’Abercorn a reçu trois propositions dans le
cadre de la demande de prix 2025-26 :

Nom du soumissionnaire	Montant global (taxes incluses)
Excavation St-Pierre et Tremblay	43 332,53 \$
Excavation Carey et Giguère	49 668,40 \$
Excavation Dominic Carey	50 707,65 \$

Considérant que la proposition la plus avantageuse est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque,
ET RÉSOLU :

D’octroyer un contrat à l’entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay inc. au
montant de 43 332,53 \$ taxes incluses pour des travaux de remplacement
d’un ponceau sur le chemin Pinacle;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds
général de la municipalité (excédent accumulé non affecté) et/ou toute
subvention applicable ;

D’autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute
directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

**9.2. Appel d’offres 2025-27 – Déneigement des chemins du village
d’Abercorn pour une période de 2 ans avec deux années
d’options**

RÉSOLUTION 152-09-2025

CONSIDÉRANT QUE le Village d’Abercorn a reçu deux propositions
conformes dans le cadre de l’appel d’offres public 2025-27 :

Nom du soumissionnaire	Montant global (taxes incluses)
Excavation Carey et Giguère	225 006,08 \$

Excavation Dominic Carey	213 874.20 \$
--------------------------	---------------

IL EST PROPOSÉ PAR M. Roger Labrecque,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

D'octroyer un contrat à l'entreprise Excavation Dominic Carey inc. au montant de 213 874.20 \$ taxes incluses pour le déneigement des chemins du Village d'Abercorn pour une période de 2 ans avec possibilité de deux années d'options;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.3. Demande de prix 2025-28 – Réparation rue des Églises Ouest

RÉSOLUTION 153-09-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Prévost,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

D'octroyer un contrat à l'entreprise Excavation St-Pierre et Tremblay inc. au montant de 9 008,71 \$ taxes incluses pour des travaux de réparation d'une section de trottoir et de la rue des Églises Ouest suite à un bris d'aqueduc;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité et/ou toute réserve financière applicable ;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.4. Réfection de la rue Kindalane - Suivi

Le directeur général fait un suivi du projet de réfection de la rue Kindalane.

9.5. Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement – Sécurisation – Demande d'aide financière – Rechargement granulaire et amélioration du drainage du chemin Claybank

RÉSOLUTION 154-09-2025

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE le Village d'Abercorn choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, M. David St-Pierre, ingénieur, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,
ET RÉSOLU :

Que le conseil du Village d'Abercorn autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.6. Demande de prix 2024-10 – Remplacement de ponceau chemin des Sources – Décompte progressif 02 (FINAL)

RÉSOLUTION 155-09-2025

ATTENDU la recommandation de paiement du 5 septembre 2025 de M. David St-Pierre, ingénieur, pour le projet de remplacement d'un ponceau sur le chemin des Sources;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Roger Labrecque,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

D'accepter le décompte progressif numéro 02 (FINAL) et de payer à Excavation Carey et Giguère un montant de 3 886,52 \$ taxes incluses pour les travaux ci-haut mentionnés.

De financer cette dépense conformément à la résolution numéro 380-11-2024;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

10.1. Demande de prix 2025-29 – Pickleball et drainage – Ingénieur

RÉSOLUTION 156-09-2025

CONSIDÉRANT QUE le Village d’Abercorn a reçu deux propositions dans le cadre de la demande de prix 2025-29 pour les travaux d’ingénierie requis pour la construction d’un terrain de pickleball et la correction d’une problématique de drainage au bas du terrain de tennis :

Nom du soumissionnaire	Montant (taxes et surveillance exclues)
PBK COOP	11 000 \$
St-Georges Structures et Civil	5 300 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

D’accepter la proposition de la firme St-Georges Structures et Civil au montant forfaitaire de 5 300 \$ plus taxes et surveillance à taux horaire estimé à 3600 \$ pour les travaux d’ingénierie requis dans le cadre de la demande de prix 2025-29.

De financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité (excédent accumulé non affecté) et/ou toute subvention à cet effet;

D’autoriser le directeur général et greffier-trésorier à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Ont voté en faveur : Roger Labrecque, Bernard Carey, Margaret Lefebvre-Macey, Hélène Vézina et Éric Bissonnette

A voté contre : François Prévost, en mentionnant qu’on a pas d’argent pour un pickleball dans la situation du Village.

EN FAVEUR : 5 CONTRE : 1

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

10.2. Jour du Souvenir

RÉSOLUTION 157-09-2025

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,
ET RÉSOLU :

Que le maire ou la mairesse soit désigné pour représenter le Village d’Abercorn lors de la cérémonie du jour du Souvenir;

Qu’une contribution de 160 \$ soit versée à la Légion royale canadienne pour les couronnes pour les années 2024 et 2025.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

11. VARIA

Aucun dossier.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 158-09-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 20 h 30.

Me Jean-François Grandmont,
OMA, Directeur général et
greffier-trésorier

Guy Favreau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.